

**M. Wataru Iwamoto, Directeur de la Division de l'enseignement secondaire, technique et professionnel
UNESCO**

Mesdames et Messieurs,

Le présent Forum qui s'inscrit dans le cadre de la célébration de « l'Année Internationale du sport et de l'éducation physique – 2005 », proclamée par l'Assemblée Générale des Nations Unies sur l'initiative de l'UNESCO, représente un signal fort à tous les décideurs, acteurs et partenaires du domaine de l'éducation physique et du sport.

L'UNESCO s'est attachée à contribuer à cette rencontre car celle-ci s'inscrit sous son égide et a fait l'objet de concertations étroites avec les organisateurs, notamment avec M. Couturier, responsable national du SNEP, dont le travail dévoué est à saluer.

Mesdames et Messieurs,

L'objet de cette rencontre vise à réfléchir en profondeur sur les défis majeurs que l'éducation physique et le sport sont appelés à jouer de façon significative dans nos sociétés et plus particulièrement dans les systèmes éducatifs, dans lesquels leur place et leur rôle doivent être améliorés, du point de vue de la promotion d'une éducation de qualité. L'EPS en est une composante à part entière, reconnue et admise en tant que telle par la Table Ronde des ministres en charge de l'éducation physique et du sport organisée par l'UNESCO en 2003. Toutefois, il est important de tirer les leçons de ce qui doit être amélioré eu égard aux efforts et engagements effectués par les Etats membres et les principaux acteurs de l'EPS pour en assurer la promotion et le développement. Les leçons du passé et du présent doivent constituer les clés du développement futur et du progrès à accomplir par l'éducation. C'est dans ce contexte que l'EPS est appelée à jouer un rôle prépondérant.

Sur l'initiative du Comité International Olympique, une enquête mondiale conduite par le CIEPSS a révélé, entre autres, le déclin de l'EPS dans les systèmes éducatifs. Les résultats de cette enquête ont été endossés en 1999 par la 3^{ème} Conférence internationale des Ministres et Hauts Fonctionnaires Responsables de l'Education Physique et du Sport (MINEPS III) laquelle a conclu ses travaux par des dispositions qui ont défini les priorités suivantes :

- La nécessité et l'urgence à agir en vue de renforcer l'EPS dans les systèmes éducatifs en reconnaissant le rôle prépondérant que l'EPS peut jouer dans la qualité de l'éducation,
- le développement spectaculaire et médiatique du sport, lequel en se popularisant, a engendré des incidences de divers ordres qui appellent en particulier à protéger et à promouvoir, par des moyens appropriés, les valeurs éthiques ainsi que l'équité.

Dans un premier temps, les Etats membres souhaitent limiter leur action autour de ces deux aspects bien qu'ils puissent paraître réducteurs au regard de certains des participants ici présents.

Mais quelle éducation pour quelle éducation physique et sportive ? Sans engager le débat sur la notion de l'EPS, sa fonction, sa finalité et ses objectifs, la prépondérance au niveau de l'UNESCO demeure l'approche fondée sur la Charte internationale de l'EPS. Où commence le sport et où finit l'éducation physique ? Les amalgames et les ambiguïtés nés des choix structurels au niveau gouvernemental ont inévitablement conduit à une érosion des politiques d'EPS dans le système éducatif. Insidieusement, les choix dans les politiques gouvernementales, ont également conduit à de prétendus programmes de promotion et de développement de l'EPS alors qu'il s'agissait de choix de politique de développement du

sport sous le prétexte d'un sport pour tous.

Le constat qui précède est assez révélateur des conséquences qui sont nées de tels choix gouvernementaux, et entre autres des ambiguïtés que suscite la multiplicité des « tutelles » ministérielles rendant opaques les engagements, voir la définition claire d'une politique de l'EPS apte à soutenir le plein développement de l'EPS dans les systèmes éducatifs. Néanmoins, il faut souligner la quasi-inexistence de l'influence des acteurs de l'EPS sur les choix dans le système éducatif. Il s'agit donc de susciter la réflexion, et de poser les questions au sein même des enseignants d'EPS.

Le débat sur le statut légal de l'EPS n'est plus à l'ordre du jour, c'est un acquis dans de nombreux pays. Toutefois, l'amélioration du statut et de la place de l'enseignement de l'EPS dans les systèmes éducatifs est une condition indispensable à l'amélioration de la qualité de l'EPS et par corollaire, pour sa contribution à l'amélioration de la qualité de l'éducation. Cela implique également d'accorder une priorité à la qualité de la fonction des enseignants, tant au niveau de l'éducation initiale qu'au niveau des processus de formation continue.

Forte de l'expérience acquise au cours de la période 1978-2004, l'UNESCO consacre résolument ses efforts au renforcement de l'EPS dans les systèmes éducatifs en privilégiant les domaines suivants :

- Amélioration de la qualité de la formation des formateurs en EPS, avec une priorité pour l'Afrique subsaharienne ;
- universalisation des structures de formation des enseignants d'EPS dans de nombreux Etats Membres où ce processus n'existe pas encore ;
- promotion et développement de l'enseignement de l'EPS au niveau du primaire.

Mesdames et Messieurs,

Le rôle de l'EPS dans l'éducation, formelle ou non formelle, demeure un des piliers à privilégier en terme d'approche alternative et complémentaire aux systèmes éducatifs. A cet égard, le partenariat avec le mouvement sportif et les ministères en charge de promouvoir le sport doit construire une plateforme intersectorielle avec le ministère de l'éducation. Ceci peut générer la mise en place d'une politique d'harmonisation pour atteindre les objectifs susceptibles d'impulser la politique d'EPS par ricochet. Une telle approche a le mérite d'associer un large panel d'intérêts qui peut conduire à l'avènement d'une reconfiguration de l'EPS pour bâtir la nécessaire réforme du point de vue de son rôle, sa place et son statut dans la politique globale du développement des Etats Membres.

On sait que le concept, le contenu, les méthodes et les objectifs de l'EPS demeurent aujourd'hui à l'épreuve de l'évolution des sociétés modernes. La sédentarisation de plus en plus présente dans les populations, les évolutions technologiques avec leurs influences grandissantes sur la qualité de vie sont autant de repères et de références qui invitent à une réflexion plus approfondie sur les défis à relever.

Comme chacun sait, le Forum mondial sur l'éducation à Dakar en avril 2000, a fixé 6 objectifs pour l'Education Pour Tous. Le 6^{ème} objectif vise à améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation. A ce titre, il faut rappeler que la Table Ronde de 2003, citée plus haut, est une confirmation d'autant plus importante qu'il est facile de dépasser le simple cadre institutionnel et politique pour appréhender le fossé qui existe entre une telle formulation de vœux et la prise en compte par les acteurs d'une appropriation des objectifs fixés. Plus que des engagements gouvernementaux à assurer, il est indispensable de réfléchir sur le rôle que peuvent jouer des organisations telles que le SNEP. A l'échelle des compétences de ses membres, il est nécessaire d'identifier des synergies possibles susceptibles de conduire à une plus grande influence sur la portée des missions assignées à l'EPS. Une telle force de propositions et de partenariat représente les sentiers à défricher en vue de construire les autoroutes pour assurer la fluidité dont a besoin

l'EPS.

Les conclusions de vos travaux ne peuvent se limiter au seul cadre socio-professionnel que vous représentez. L'EPS est aux confluents d'expériences nouvelles pour construire des bases plus solides et adaptées à la conjoncture. C'est dans cette perspective nouvelle que la recherche de synergie et de propositions nouvelles s'avère indispensable. Nous sommes disposés à étudier ensemble avec d'autres partenaires intéressés, l'idée d'une plate-forme internationale qui intègre les dimensions essentielles au renouveau de l'EPS, en particulier dans les systèmes éducatifs.

Je vous remercie de votre aimable attention.